

HAUTES – ALPES



Fédération Française d'Équitation
Comité Départemental d'Équitation

REGLEMENT challenge départemental

2017

avec rectification le 17/01/2017

CDE 05 le verger chez G Nicolas 05300 Ribiers

Gérard NICOLAS 06 73 06 59 97

<http://www.cde05.com/>

page 1/8

Challenge départemental poney / club 2017 par équipe

1. Préambule :

Dans le cadre de la dotation des commissions poneys et disciplines olympiques (cde 05) le Comité Départemental des Hautes Alpes organise un circuit de concours dénommé « Challenge CSO 05 ». Ces compétitions sont mises en œuvre par les Clubs Organisateur en partenariat avec le CDE.

2 . Règlement Général :
cf documents FFE CSO

3 . Ouverture des épreuves poneys :

Toutes les épreuves sont retenues pour le challenge.

Art.5.2 (règlement cso 2016)

Les épreuves Poney indicées 4, 3, 2,1 et élite sont ouvertes aux poneys B, C, D.

Les épreuves Poney A (A1, A2, A élite) sont ouvertes aux shetlands et cavaliers de 12 ans maximum.

Les épreuves club et prépa ouvert à tous chevaux et cavaliers (voir règlement FFE)

4 . Participation :

4 - 1 Équidés :

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux et poneys qualifiés (cf. règlement Concours Club 2016). Le même équidé peut faire plusieurs tours dans la même équipe ou être sur plusieurs équipes . Pendant les épreuves A1 et A2, il sera accepté des cavaliers (licenciés FFE dans les Hautes Alpes) de moins de 13 ans ayant au maximum galop 3 avec un équidé autre que le shetland pour permettre aux plus jeunes de participer à ce challenge.

4 – 2 L'équipe :

a) Elle devra avoir un nom et une couleur pour repérer les cavaliers lors de leur passage dans les épreuves .

b) Elle sera composée de 3 cavaliers du même club ou pas . Les clubs ou écuries de propriétaires n'ayant pas assez de cavaliers pour constituer une équipe peuvent se retrouver pour en composer une sans obligation d'appartenir au même club.

c) Elle sera définie au plus tard 13 Mars 2017 , Le nom de l'équipe devra être envoyé par mail à Fanny TERMOTE bihanheol@yahoo.fr au plus tard le 13 Mars 2017 avec le nom des cavaliers et des équidés et leur épreuve . Fanny garde un droit de refuser d'un cavalier dans une épreuve inférieure à son niveau . Le but n'étant pas de déclasser les cavaliers.

d) L'équipe ne pourra pas changer de cavaliers (sauf sur avis médical) pendant les 3 concours du challenge. En cas de changement d'équidé , celui-ci devra être spécifié, au plus tard, avant la clôture des engagements, ou en cas de blessure, le changement devra se faire avant le début de l'épreuve.

e) Les cavaliers ne pourront pas changer d'épreuve pendant le challenge . Si un cavalier s'engage en club 2 pour le challenge, il ne pourra pas passer dans une autre épreuve durant les 3 concours du challenge.

f) Les cavaliers pourront participer à d'autre épreuve sans que celle-ci ne soit comprise dans le challenge .

Ex : un cavalier d'une équipe qui s'engage en club 2 pour le challenge pourra participer dans les épreuves club 1 ou autre.

g) Deux cavaliers ne peuvent pas se retrouver ensemble dans deux équipes différentes.

4 - 3 Cavaliers :

a) Les cavaliers doivent être titulaire de leur licence fédérale de compétition en cours de validité et [appartenir à un club du département des Hautes Alpes.](#)

b) Le cavalier peut s'inscrire dans une ou plusieurs équipes différentes .

4 - 4 Le coach

Cette année un coach sera récompensé . La ou les équipes qu'il coachera, obtiendront des points et il cumulera les points de sa meilleure équipe du jour pendant la durée du challenge.

Le coach récompensé devra être titulaire d'un diplôme d'état de l'enseignement de l'équitation ou être élève monitrice en formation bp ou dejeps.

Le coach peut participer à un ou plusieurs concours et il pourra avoir des points sur des épreuves prépa (à partir de 80cm) uniquement avec le même comptage de point que les cavaliers. Les points acquis viendront remplacer la moins bonne performance d'un cavalier d'une de ces équipes .

5 . Mode d'attribution des points :

Tous les cavaliers ayant participé à l'épreuve marque des points (sauf disqualifié ou forfait = 0 pts) selon le mode d'attribution suivant :

- Le premier cavalier ayant terminé l'épreuve reçoit autant de point que le nombre de partants, le 2 ème un point de moins et ainsi de suite.
- Un bonus de 3 points est attribué au premier de l'épreuve, un bonus de 2 points au deuxième, et un bonus d'1 point au troisième.
- Les points restent attribués aux cavaliers non licenciés en Hautes Alpes et aux cavaliers ne participant pas aux challenges.
- Pour les épreuves avec l'indice élite (A, poney, club) , il y aura un coefficient de 3 sur le résultat .
- Pour les épreuves A1 et A2 il y aura un coefficient de 2 sur le résultat

6) Déroulement du challenge :

- Le classement provisoire (computer liste), sera affiché pour chaque Concours « challenge » afin que les cavaliers puissent se situer. A l'issue du dernier Concours, un classement général aura lieu pour toutes les équipes ayant participé aux *3 épreuves* . En cas d'égalité de points, le meilleur résultat lors de la dernière épreuve déterminera le classement final.
- Les épreuves du « challenge » ne sont pas des concours supplémentaires, mais des épreuves sélectionnées dans les Concours existants et validés par le cde 05

- le calcul des points du challenge sera mis en ligne sur le site du CDE 05 <http://www.cde05.com/> à partir du moment où les résultats du concours seront sur le site de la FFE.

RECOMMANDATIONS

- Règlements des épreuves : prévoir un barème A à temps différé, ou Barème A en une manche, avec ou sans chronomètre et/ou avec un barrage au chronomètre.
- Chronomètres et sono souhaitables.

7).Remise des prix

Un prix (cadeau) sera remis aux 3 premières équipes du challenge CSO 05

La remise des prix se tiendra en présence de Fanny TERMOTE (en charge de tenir la comptabilité des points).

Les cavaliers ou/et le coach devront être présents.

Elle se déroulera à Preles **le 28 Mai 2017**

8) . Obligations du club Organisateur :

- Inscrire dans son programme les épreuves « challenge CSO 05 »
- Affichage du classement précédent fourni par le CDE
- Les résultats doivent impérativement être transmis au SIF le lundi suivant la compétition.
- Lors des remises des prix de chaque concours retenu pour le challenge, les organisateurs s'engagent à remercier les différents sponsors qui participent à la remise des prix du challenge et de mettre les banderoles s' il y en a .

9) . Obligation du CDE 05 :

- Il donnera au club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage
- Il dotera les épreuves « challenge CSO 05 » de plaques et de flots « comité » aux trois premières équipes
- Il s'engage à soutenir les sponsors sur le site du CDE 05 .

10) . En cas de contestation :

Le demandeur doit adresser sa demande par lettre recommandée A/R au CDE 05, le bureau du CDE 05 étudiera la demande écrite et « jugera » les demandes ; les décisions seront sans appel.

11) . conclusion

Le CDE 05 se réserve le droit d'adapter ce règlement en cours d'année. Le règlement officiel de la F.F.E. est appliqué pour toutes modalités d'ordre technique.

La notion de « convivialité » très prisée dans notre « challenge CSO 05 » désigne le plaisir de vivre ensemble, de chercher des équilibres nécessaires à établir une bonne relation, un partenariat et un outil commun et réciproque, un échange sincèrement amical autour d'une table.

Les organisateurs de concours se réservent le droit de disqualifier un cavalier du challenge lors de l'épreuve qu'il accueille si ce dernier montre un comportement non fair play , choquant .

Il faut un challenge dans la complicité, le partage, l'amour du sport et des équidés. Le but n'est pas de rendre les coachs, les cavaliers et les parents hystériques, à vouloir prouver quelque chose au détriment du fair- play et de l'amour de l'animal et des enfants.

Le règlement complet du challenge sera en ligne sur le site du comité : <http://www.cde05.com>

Bonne préparation, en piste ! Et que les meilleurs gagnent ! ...

Le Comité Départemental d'Équitation 05